

Judo Club Montagny en Vexin

SAISON 2023/2024



Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Fiche d'inscription
- Formulaire de licence
- 1 photo d'identité
- Pass Sports Citoyen à télécharger sur oise.fr
- Règlement cotisation

Contact : jcmontagnyenvexin@gmail.com



Horaires saison 2023/2024

Petits :

Lundi : 17h15-18h00

Vendredi : 17h15-18h00

Petits : enfants nés en 2019/2018

Moyens :

Lundi : 18h15-19h15

Mercredi : 17h00-18h00

Moyens : enfants nés en 2017/2016/2015

Grands :

Mercredi : 18h15-19h15

Vendredi : 18h15-19h15

Grands : enfants nés en 2014 et avant

Les horaires sont donnés à titre indicatif, le bureau se réserve le droit de les modifier.

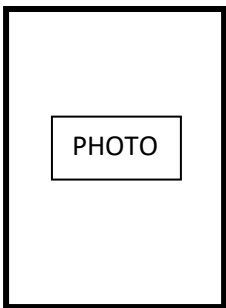
Tarifs saison 2023/2024

Cotisation club Saison 2023/2024	Résidents Montagny en Vexin, Parnes	Hors communes
1 judoka	130€	135€
Licence FFJDA Avec Pass Sports Citoyen	21€	21€
Total	151€	156€
2 judokas	234€	243€
Licence FFJDA Avec Pass Sports Citoyen	42€	42€
Total	276€	285€
3 judokas	312€	324€
Licence FFJDA Avec Pass Sports Citoyen	63€	63€
Total	375€	387€

Pass Sports Citoyen à télécharger sur oise.fr

Judo Club Montagny en Vexin

Fiche d'inscription 2023/2024



JUDOKA :

Nom : Prénom :
Date de naissance : Ceinture :
Adresse :
CP : Ville :

RESPONSABLE LEGAL :

Père : Nom : Prénom :
Mère : Nom : Prénom :
Adresse (si différente) :
Adresse mail :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom : Prénom :
Téléphone :
Nom : Prénom :
Téléphone :

Je soussigné M/Mme :

Responsable légale de l'enfant :

- **Autorise** / **N'autorise pas**, mon enfant à prendre part à toutes les activités du club de judo (entraînements, compétitions, sorties dans et hors de la commune) quel que soit le moyen de transport utilisé.
- **Autorise** / **N'autorise pas** que mon enfant soit pris en photo et éventuellement cité sous toute forme de communication que pourrait utiliser le Judo Club de Montagny en Vexin (affiche, site web du club, journaux).
- **Autorise** le professeur ou un responsable du club présent au cours à prendre les mesures qu'il jugera nécessaire en cas d'urgence et que les soins nécessaires à son état soient dispensés par l'autorité médicale compétente la plus proche.
- **Certifie** avoir pris connaissance et approuvé le dit règlement.

Le :

Signature :

Certificat médical

Prise de licence mineurs/attestation questionnaire relatif à l'état de santé du sportif

Je soussigné M/Mme....., en ma qualité de représentant légal de....., atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire **relatif à l'état de santé du sportif** (arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Le :

Signature :



Prix de la licence : 41 €

6,0,0,4,0,0 JUDO CLUB MONTAGNY EN VEXIN

Form fields for personal information: Numéro de licence, Nom, Prénom, Nom de jeune fille, Sexe, Date de naissance, Dojo, Code postal, Adresse complète, Couleur de la ceinture, email, Téléphone portable.

Certificat médical section with checkboxes for '1 du sport', '2 du sport en compétition', and '3 licencié non pratiquant'.

Données Personnelles (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA.

ASSURANCE - L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances.

Refus d'assurance section with a signature line: SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJDA.

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2023 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi.

GUIDE D'UTILISATION

La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal. LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES ET CONSERVEE PAR L'ADHERENT

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Signature and date fields: Représentant légal (nom et qualité), "Lu et Approuvé" date et signature obligatoire, Date: / / 202_

PARTIE CLUB (NE PAS REMPLIR) Saison 2023 2024

Règlement cotisation :

Payment details form with fields for Cheque montant, Date, Nom, N° du chèque, and Autre.

Règlement Judogi :

Payment details form for Judogi with fields for Taille, Tarif, Règlement, and Date.

Dossier :

Document selection checkboxes: Licence, Certificat médical ou Questionnaire santé, Pass Sport Citoyen

Divers :



JUDO CLUB MONTAGNY EN VEXIN

REGLEMENT INTERIEUR

A - FORMALITES

- Article 1 : Toute personne désirant pratiquer le Judo au sein du Judo Club de Montagny en Vexin doit acquitter une cotisation et accepter le présent règlement intérieur.
- Article 2 : Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération.

Par conséquent pour les mineurs :

- Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative
- **Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo datant de moins de six mois devra être produit.**

• Article 3 : La licence couvre les adhérents contre les accidents qui pourraient survenir pendant les séances de judo, mais n'est pas une assurance personnelle contre les accidents qui pourraient survenir en dehors des séances.

• Article 4 : Le paiement des cotisations est annuel, et doit être réglé à l'inscription (possibilité de régler en 3 fois, avec dernier encaissement au mois de janvier suivant le début de la saison).

• Article 5 : La cotisation est forfaitaire, et donne droit à deux cours par semaine pendant toute la saison de judo. L'absence occasionnelle ou régulière du pratiquant à certain cours ne peut donner droit à une dérogation tarifaire.

• Article 6 : Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera accordé, sauf cas de force majeure, et sur accord de l'ensemble du comité directeur.

B - DISCIPLINE

• Article 1 : Les pratiquants se doivent d'arriver à l'heure au cours, et ne peuvent le quitter sans autorisation. Tous les élèves qui arrivent en retard et n'auront pas bénéficié d'un échauffement pourront être refusés.

• Article 2 : Tout élève s'engage à suivre les cours avec régularité jusqu'à la fin de la saison sportive. Si pour une raison quelconque il devait arrêter, il doit en avertir l'enseignant.

• Article 3 : L'enseignant est le seul responsable sur le tatami, et ne doit pas être dérangé pendant la séance, sauf cas d'urgence.

• Article 4 : Avant le début et à la fin du cours, chacun devra respecter le silence et parler à voix basse pour ne pas perturber le cours précédent ou suivant.

• Article 5 : La présence des parents ou accompagnateurs n'est pas autorisée durant les cours car elle modifie le comportement et l'attention de l'enfant.

• Article 6 : Toute détérioration ou anomalie constatée doit être signalée rapidement à l'enseignant ou à un membre du comité directeur.

• Article 7 : Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de rigueur au sein du club. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements, pourra être sanctionnée et éventuellement exclue du club temporairement ou définitivement, sans remboursement de cotisation.

C - SECURITE

- Article 1 : En cas d'accident, secours, parents et un membre du comité directeur seront prévenus.

• **Article 2** : L'association décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les séances d'entraînement et pendant les rencontres sportives. Il est donc demandé aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs.

• **Article 3** : En cas d'absence de l'enseignant, une information sera mise en place au dojo.

• **Article 4** : Les parents des licenciés mineurs doivent s'assurer de la présence de l'enseignant, de la réalisation du cours, et lui remettre l'enfant à l'entrée du dojo.

• **Article 5** : Les parents sont responsables de l'enfant jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami. A la fin du cours, le responsable le récupère auprès du professeur à l'entrée du dojo. En cas d'absence d'un parent pour récupérer l'enfant, ce dernier devra attendre sur le banc dans le dojo. Si à la fin des cours, le parent n'est toujours pas là, n'a pas prévenu et n'est pas joignable, l'enfant pourra être remis aux autorités.

• **Article 6** : La responsabilité de l'association s'arrête à la fin du cours. Les parents sont responsables de leurs enfants dans les couloirs et vestiaires du dojo (si accès autorisé).

• **Article 7** : Les parents dégagent la responsabilité du club pour les enfants venant seuls aux activités. En cas de problème survenu lors du trajet et en dehors des cours, le club ne saurait être tenu pour responsable.

D - COMPETITIONS

• **Article 1** : L'enseignant est seul habilité à engager les judokas dans les compétitions.

• **Article 2** : Il faut avertir l'enseignant ou un membre de l'association lorsqu'on ne peut pas participer à une compétition pour laquelle on est convoqué.

• **Article 3** : Le passeport de la F.F.J.D.A. ainsi que le certificat médical précisant l'aptitude à la compétition sont obligatoires pour participer aux compétitions officielles.

E - HYGIENE

• **Article 1** : Pour le respect de tous, chaque élève se doit de respecter les règles d'hygiène ci-dessous :

• avoir son judogi propre • porter un T-shirt blanc sous le judogi pour les filles • attacher les cheveux longs

• avoir le corps propre, les ongles des mains et pieds coupés et courts • monter sur le tatami pieds nus

• enlever tout objet métallique (bijoux, montre, barrettes....)

• porter des zooris (ou tongs) pour effectuer le chemin vestiaires/tatami ou toilettes/tatami, afin d'éviter la prolifération des mycoses ou des verrues. Si des pratiquants présentent ces inconvénients, ils devront se les protéger.

• chaque pratiquant devra disposer d'une bouteille d'eau pour le cours. Celle-ci devra être reprise à la fin du cours.

• **Article 2** : L'enseignant devra faire respecter le matériel et les lieux qui doivent toujours rester dans le plus grand état de propreté.

• **Article 3** : Toute personne qui ne respectera pas ces conditions d'hygiène pourra être refusée.

F – PROTOCOLE SANITAIRE FFJDA

Cf document « Protocole sanitaire des clubs »

Tous les licenciés et parents s'engagent à respecter le règlement intérieur, les règles de vie en société, le règlement de la FFJDA, et les règles du judo (code moral, hygiène, ...).

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.			
Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon		OUI	NON
Ton âge : <input type="text"/> ans		OUI	NON
L'année	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
	As-tu été opéré(e) ?		
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
	Ces 2 dernières semaines	Te sens-tu très fatigué(e) ?	
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?			
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?			
Te sens-tu triste ou inquiet ?			
Pleures-tu plus souvent ?			
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?			
Aujourd'hui	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
À faire remplir par les parents			
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.